

Points forts.

08

De la Polynésie française

ÉTUDES



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

LES DÉPENSES EN ÉNERGIE DES MÉNAGES POLYNÉSIENS



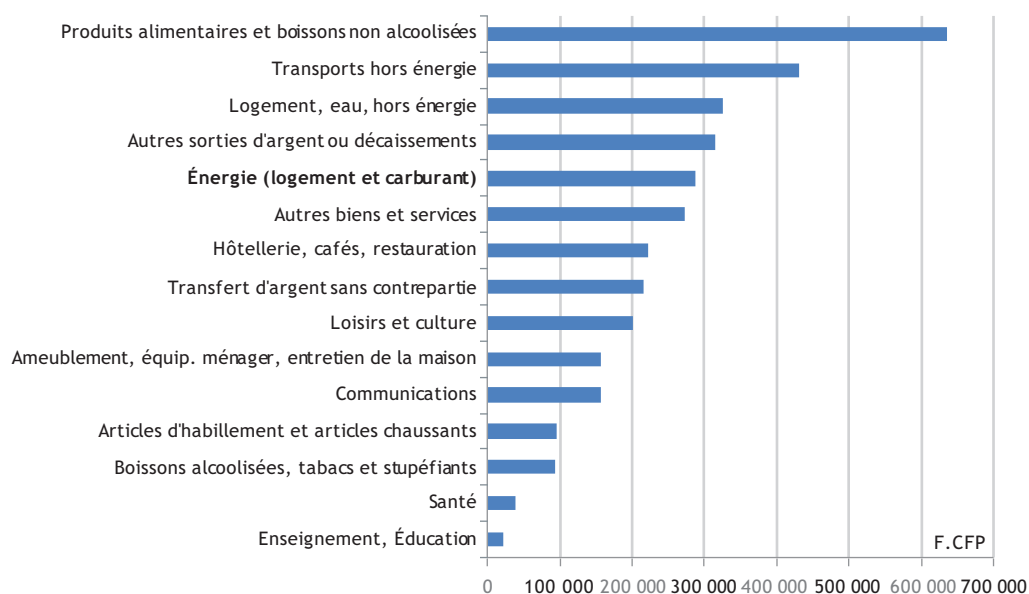
En 2015, les dépenses des ménages en énergie domestique se sont élevées à 11,7 milliards de francs, soit en moyenne 163 000 F.CFP par an et par ménage. La part de budget est légèrement moindre que celle (4,7 %) observée en 2000 (5,3 %). L'électricité constitue 84 % des dépenses en énergie domestique. Les autres postes de dépenses sont le gaz naturel (15 %) et les combustibles liquides dérivés du pétrole (1 %). L'âge du chef de ménage est un facteur déterminant dans la facture énergétique : la part des dépenses en énergie pour le logement augmente avec l'âge. Les ménages plus âgés ont des logements mieux équipés et sont aussi plus présents dans leur logement. Le niveau de revenu des ménages discrimine fortement les ménages sur leur taux d'effort énergétique. Plus la catégorie sociale du chef de ménage est élevée, moins l'effort énergétique est important. En 2015, les dépenses en carburant se sont élevées à 8,9 milliards de F.CFP, soit en moyenne 124 000 F.CFP par an et par ménage. La part de budget qui y est consacrée (3,6 %) est légèrement supérieure à celle observée en 2000 (3 %). Les dépenses en carburant dépendent fortement de l'ampleur des déplacements pendulaires et des revenus du ménage.

Les dépenses en énergie des ménages polynésiens

En 2015, les ménages polynésiens ont consacré 21,6 milliards de francs aux dépenses en énergie, soit 8,3 % du budget global, une proportion identique à celle dépensée en 2000. Les dépenses énergétiques se répartissent entre énergie domestique (électricité, gaz) et carburants. Les dépenses en énergie domestique pour le logement représentent en moyenne 4,7 % du budget des ménages et celles du carburant pour le moyen de transport individuel pèsent 3,6 %. Chaque ménage va ainsi déboursier en moyenne 287 000 F.CFP par an pour son budget énergétique couvrant le logement et le carburant. En métropole, le poids des dépenses énergétiques est identique avec une dépense moyenne de 275 000 F.CFP par an.

En Polynésie française en 2015, l'énergie est le cinquième poste de dépenses dans le budget global des ménages et pèse plus que les dépenses en loisirs et culture ou en hôtellerie.

Graphique 1. DÉPENSES ANNUELLES PAR MÉNAGE SELON LE POSTE BUDGÉTAIRE



Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.



LIEU DE VIE, ÂGE, NIVEAU DE REVENU, FACTEURS DISCRIMINANTS SUR LE TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE

En 2015, les dépenses des ménages en énergie domestique se sont élevées à 11,7 milliards de francs, soit en moyenne 163 000 F.CFP par an et par ménage. La part de budget est légèrement moindre que celle (4,7 %) observée en 2000 (5,3 %). L'électricité constitue 84 % des dépenses en énergie domestique. Les autres postes de dépenses sont le gaz naturel (15 %) et les combustibles liquides dérivés du pétrole (1 %).

Les différences selon les archipels sont notables : les dépenses en énergie domestique représentent 3,7 % des dépenses de consommation d'un ménage marquisien contre 6,1 % pour un ménage des Australes et 4,6 % pour un ménage des Îles Du Vent. Les différences de climat aussi bien que des taux d'équipement expliquent ces variations dans les dépenses.

L'effort énergétique progresse avec l'âge du chef de ménage : l'âge du chef de ménage est un facteur déterminant dans la facture énergétique : la part des dépenses en énergie pour le logement augmente avec l'âge. Les ménages plus âgés ont des logements mieux équipés et sont aussi plus présents dans leur logement.

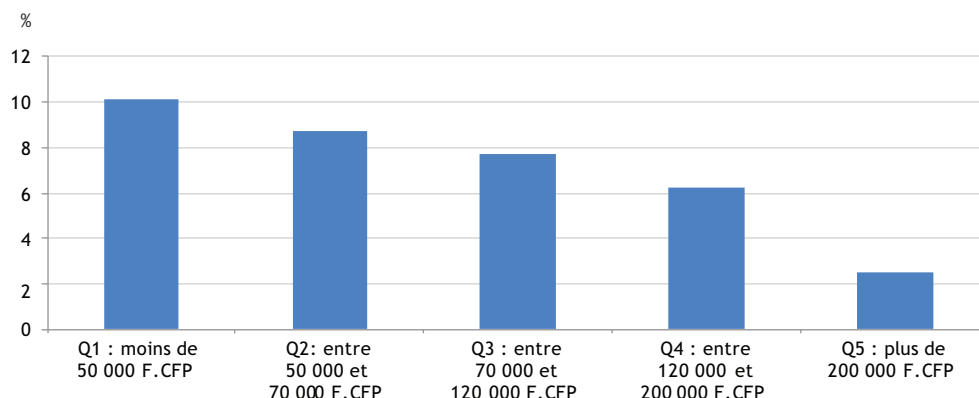
Tab. 1 - PART DU LOGEMENT DANS LE BUDGET

	Énergie	
	pour le logement	Total
Unité :	%	%
Zone d'habitation		
Îles Du Vent	4,6	8,1
dont Tahiti	4,7	8,2
dont Zone urbaine	4,6	7,8
dont Zone rurale	5,0	9,9
Îles Sous-Le-Vent	5,1	9,0
Îles Marquises	3,7	7,2
Îles Australes	6,1	9,6
Îles Tuamotu-Gambier	5,3	10,6
Âge du chef de ménage		
Moins de 30 ans	3,5	8,3
31 à 40	4,1	7,7
41 à 50	4,1	7,8
51 à 60	4,8	8,1
Plus de 60	5,8	9,5
Type d'habitat		
collectif	3,7	8,2
Individuel	4,8	8,3

Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Plus le revenu du ménage est faible, plus le taux d'effort énergétique est élevé : le niveau de revenu des ménages discrimine fortement les ménages sur leur taux d'effort énergétique. Les 20 % des ménages les moins riches (moins de 47 000 F.CFP de revenu par unité de consommation et par mois) consacrent 10 % de leur budget à l'énergie domestique contre seulement 3 % pour les 20 % des ménages les plus aisés (plus de 197 000 F.CFP de revenu par unité de consommation et par mois). De même, plus la catégorie sociale du chef de ménage est élevée, moins l'effort énergétique est important.

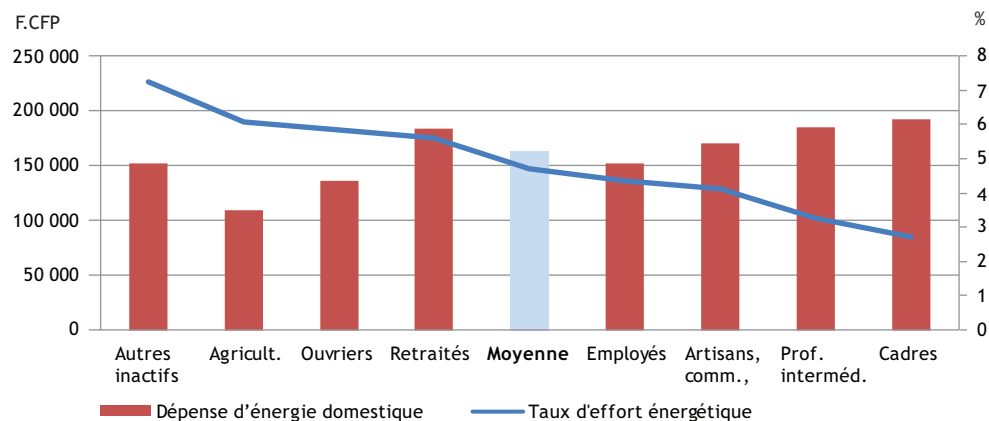
Graphique 2. TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE PAR QUINTILE DE REVENU*



* : revenu par Unité de Consommation par mois.

Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Graphique 3. TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE ET MONTANT DES DÉPENSES D'ÉNERGIE DOMESTIQUE PAR CSP



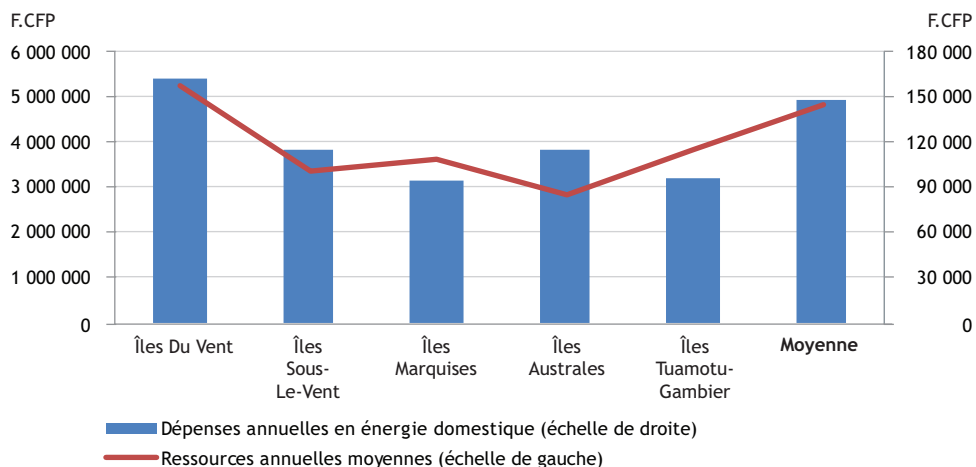
Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ EST LE PREMIER POSTE DES DÉPENSES D'ÉNERGIE DOMESTIQUE

Les dépenses d'électricité représentent la part la plus importante en dépense énergétique domestique, quel que soit l'archipel. Elles sont de 85 % aux Îles Du Vent contre 70 % aux Australes et 78 % pour les autres archipels. En valeur, la facture électrique annuelle moyenne varie entre 80 000 F.CFP et 100 000 F.CFP pour les archipels alors qu'elle est de 150 000 F.CFP dans les Îles Du Vent. Cette dépense concerne 93 % de l'ensemble des ménages polynésiens.

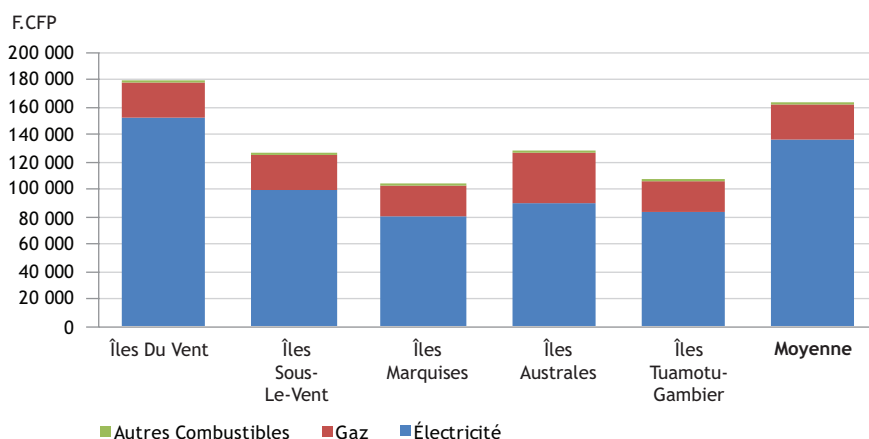
Les différences de facturation s'expliquent par une consommation énergétique dépendante du niveau de vie des ménages et du taux d'équipement en matériel électrique. L'utilisation de sources énergétiques individuelles et autonomes est plus importante dans l'archipel des Tuamotu-Gambier (15 % des logements) que dans les autres archipels (6 %).

Graphique 4. DÉPENSES EN ÉNERGIE DOMESTIQUE ET RESSOURCES ANNUELLES PAR ARCHIPEL ET PAR MÉNAGE



Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Graphique 5. DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES EN ÉNERGIE DOMESTIQUE PAR MÉNAGE



Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Ainsi les ménages des Îles Du Vent sont, en proportion, quatre fois plus nombreux à déclarer avoir au moins une pièce climatisée dans leurs résidences principales que les ménages des autres archipels. Ils sont aussi plus nombreux à posséder des réfrigérateurs, ordinateurs, téléphones, télévisions et autres appareillages électriques.

Tab.2 - TAUX D'ÉQUIPEMENT EN APPAREIL ÉLECTRIQUE

	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Australes	Tuamotu-Gambier	Polynésie française
Unité :	%	%	%	%	%	%
Climatisation	27	12	5	2	6	22
Chauffe-eau électrique/Gaz	48	36	17	64	12	44
Congélateur	66	70	86	86	77	68
Réfrigérateur	95	87	77	81	69	91
Ordinateur	60	41	39	36	30	55
Téléphone mobile	95	90	86	87	91	94
Télévision	93	85	86	86	80	91

Source : ISPF - RP 2017

Les dépenses de gaz sont relativement identiques, quel que soit le ménage sauf aux Australes : les dépenses en gaz représentent en moyenne 16 % du budget en énergie domestique, soit 25 000 F.CFP par an et par ménage. Elles concernent 96 % des ménages polynésiens. Le gaz est très utilisé pour la cuisson des aliments et aussi pour le chauffage de l'eau. Le budget qui est consacré à ce produit est relativement identique quel que soit l'archipel, exception faite des Australes, où il représente 29 % des dépenses en énergie domestique. Ce poids plus important s'explique par un recours plus important au chauffe-eau à gaz dans cet archipel situé au Sud de la Polynésie française dont le climat est beaucoup plus frais.

Encadré 1. PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un ménage est considéré comme étant en situation de précarité énergétique si la dépense d'énergie liée au logement dépasse 10 % de ses ressources. Cette précarité concerne 13 % des ménages polynésiens, soit 9 000 ménages et 32 000 habitants. Ces ménages ont en moyenne un taux d'effort énergétique important (15 %).

La précarité énergétique est plus importante dans l'archipel des Australes dont 21 % des ménages sont précaires. Ils sont 13 % aux Îles Du Vent, 12 % aux Îles Sous-Le-Vent et Tuamotu-Gambier, 7 % aux Marquises. Cet écart entre les Îles Marquises et Australes s'explique par une pauvreté relative moins marquée pour le premier archipel : 19 % des ménages ont un revenu par UC inférieur au seuil de pauvreté polynésien contre 36 % aux Australes.

La précarité énergétique touche plus fréquemment les ménages les plus démunis. Ainsi, 51 % des ménages en situation de précarité énergétique font partie des 20 % des ménages les moins riches de Polynésie française. Ces ménages précaires ont en moyenne trois fois moins de ressources que les ménages non précaires (1,7 million par an contre 5,2 millions de F.CFP), et ils ont une facture énergétique qui est en moyenne 75 % plus élevée. Les ménages d'une seule personne sont plus souvent représentés dans les ménages précaires (13 %) en raison de l'incompressibilité d'une partie des dépenses énergétiques.

Chez les ménages vivant sous le seuil de pauvreté relative et en situation de précarité énergétique, la facture énergétique moyenne est du même montant que la facture moyenne des ménages polynésiens. Cela traduit la difficulté d'ajuster sa consommation électrique à ses revenus, le besoin énergétique est donc faiblement compressible.

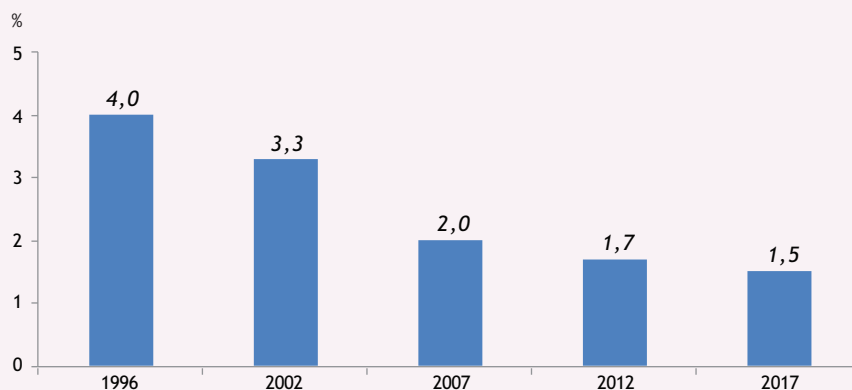
Tab.3 - TAUX DE PRÉCARITÉ

	Relativement pauvre			Non pauvre			Ensemble		
	% ménage	Dépense énergétique / Ressource	Facture énergétique domestique annuelle	% ménage	Dépense énergétique / Ressource	Facture énergétique domestique annuelle	% ménage	Dépense énergétique / Ressource	Facture énergétique domestique annuelle
Unité :	%	%	F.CFP	%	%	F.CFP	%	%	F.CFP
Précaire en énergie	42	17	162 794	7	15	358 438	13	15	261 502
Non précaire en énergie	58	6	85 469	93	6	156 448	87	3	149 398
Moyenne	15	9	117 660	85	3	171 427	100	3	163 422

Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

À ces ménages précaires qui dépensent plus de 10 % de leurs ressources dans les énergies domestiques, il faut rajouter les 1 000 ménages polynésiens qui ne déclarent aucune source d'énergie pour leur foyer (RP 2017). Cela représente 1,5 % des ménages polynésiens. Au total, dix mille foyers ont un taux d'effort énergétique important donc un accès à l'énergie problématique pour leur vie quotidienne.

Graphique 6. PART DES MÉNAGES SANS SOURCE D'ÉNERGIE



Source : ISPF - RP 2017

Les ménages composés d'une seule personne et les familles monoparentales sont plus fréquemment touchés par la précarité énergétique. Elle concerne 16 % des ménages composés d'une seule personne et son taux diminue légèrement avec la taille de ménages. En lien avec les économies d'échelle, le besoin, et donc la facture en énergie domestique, augmente moins vite que la hausse de la taille du ménage.

Tab.4 - TAILLE DES MÉNAGES ET SURCÔÛT DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Taille de ménage	Part des ménages		Dépenses moyennes mensuelles en énergie domestique		Part des dépenses énergétiques sur les ressources	Nombre d'UC moyen
	dans la population	en précarité énergétique	par ménage	par UC		
Unité :	%	%	F.CFP	F.CFP	%	Nombre
1	10	16	8 793	8 793	3,6	1,0
2	19	12	12 143	7 273	3,0	1,7
3	15	12	13 659	6 055	3,3	2,3
4	13	11	14 194	5 062	2,9	2,8
5	5	10	14 130	4 224	3,1	3,3
6 et +	3	18	12 387	2 945	4,5	4,2
Autres ménages*	35	13	15 650	4 015	3,9	3,9
Ensemble	100	13	13 618	4 934	3,4	2,8

* : ménages composés de plusieurs noyaux familiaux.

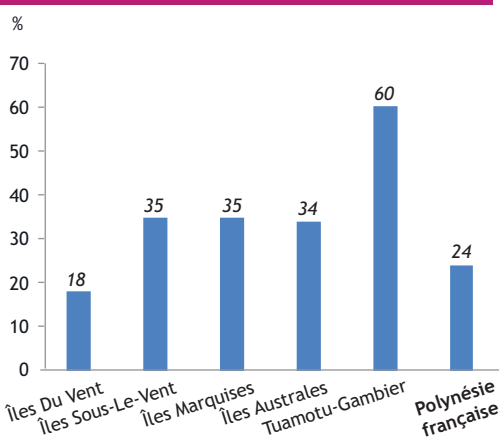
Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Cette précarité énergétique est aussi plus marquée dans les ménages composés de plusieurs noyaux familiaux. Ces ménages regroupent plus de la moitié des polynésiens et sont les plus caractéristiques des situations de pauvreté relative (20 % sont en situation de pauvreté relative, soit 47 % du total des ménages en situation de pauvreté en Polynésie française).

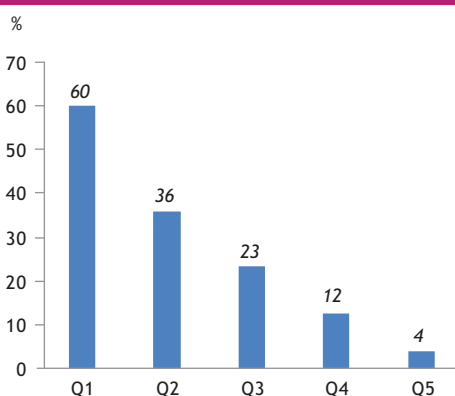
LES DÉPENSES EN CARBURANT ET LUBRIFIANT SONT PRINCIPALEMENT DÉTERMINÉES PAR LA POSSESSION D'UN VÉHICULE ET DE SON USAGE QUOTIDIEN

En 2015, les dépenses en carburant se sont élevées à 8,9 milliards de F.CFP, soit en moyenne 124 000 F.CFP par an et par ménage. La part de budget qui y est consacrée (3,6 %) est légèrement supérieure à celle observée en 2000 (3 %). La quasi totalité des dépenses de ce poste est consacrée au carburant. À la différence des énergies domestiques qui génèrent une dépense pour 99 % des ménages polynésiens, les dépenses en carburant sont liées à la possession d'une voiture ou de tout autre engin à moteur thermique (bateau, deux roues, engin de jardinage,...). Les ménages qui possèdent au moins une voiture représentent 96 % des dépenses en carburant en Polynésie française.

Graphique 7. PART DES MÉNAGES SANS VOITURE PAR ARCHIPEL



Graphique 8. PART DES MÉNAGES SANS VOITURE PAR QUINTILE DE REVENU



Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Les dépenses en carburant dépendent fortement de l'ampleur des déplacements pendulaires : les Îles Du Vent regroupent 80 % des dépenses totales en carburant de Polynésie française. Le poids important des dépenses en carburant s'explique à la fois par l'étalement géographique mais aussi par la place de la voiture dans ces ménages. Ils sont ainsi 82 % des ménages à posséder au moins une voiture dans les Îles Du Vent contre 58 % pour les autres archipels.

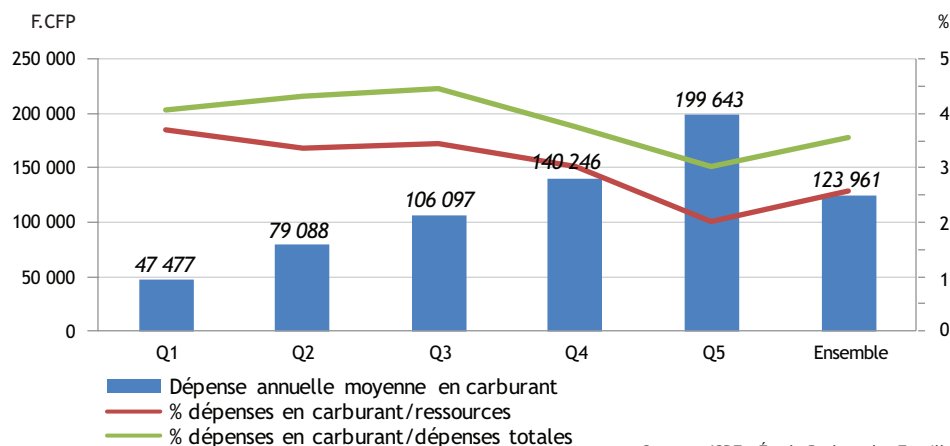
Au Îles Du Vent, les ménages habitant dans la zone rurale dépensent une part plus importante de leur budget pour le carburant que les ménages habitant en zone urbaine. Pourtant, par ménage et par mois, le montant de leur dépense respective est identique ; les ménages résidant en zone urbaine possèdent plus de voitures que ceux de la zone rurale (1,1 voiture par ménage rural, contre 1,4 voiture par ménage urbain), mais leurs trajets sont plus courts, équilibrant ainsi les budgets respectifs en carburant. Au global, le coût moyen par voiture est cependant plus élevé pour les ruraux, souvent bien plus éloignés de leur lieu de travail.

Le poids de ces dépenses dans le budget des ménages ruraux est aussi plus lourd car ces ménages sont globalement moins aisés ; 60 % des ménages urbains gagnent plus de 300 000 F.CFP par mois, contre 45 % des ruraux.

Dans les archipels éloignés, les ménages des Marquises et des Australes ont la part transport du budget énergie la plus faible. Ce résultat peut s'expliquer par des déplacements pendulaires (école et travail) majoritairement effectués sans dépenses de carburant¹. Aux Îles Sous-Le-Vent, cette part du budget monte à 3,9 %, les infrastructures étant plus développées que dans les archipels plus éloignés. En revanche, l'impact sur le budget des ménages des Tuamotu-Gambier est plus important du fait de la nécessité de se déplacer en bateau.

1 : 52 % des Marquisiens et 55 % des habitants des Australes qui se déplacent quotidiennement n'utilisent pas de moyens de transport individuel motorisés.

Graphique 9. DÉPENSES EN CARBURANT ET POIDS DANS LES DÉPENSES ET LES RESSOURCES PAR QUINTILE DE REVENU



Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Les ménages âgés roulent moins que les ménages jeunes : l'âge du chef de ménage est un facteur déterminant dans la part des dépenses en énergie pour le transport qui diminue avec l'âge. Les ménages jeunes sont plus actifs et se déplacent plus que les plus âgés qui comme les retraités dépensent moins en carburant alors que les actifs doivent faire face à des dépenses liées aux trajets domicile-travail.

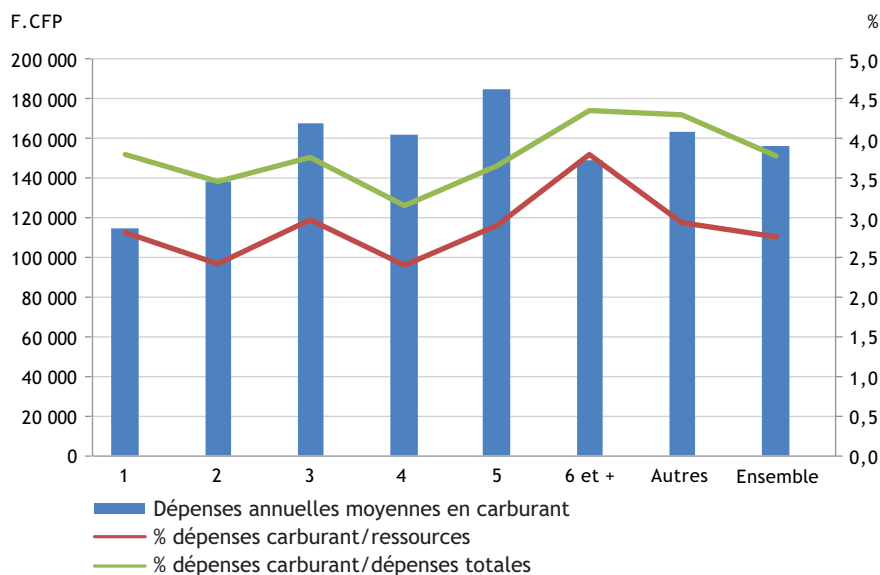
Tab.5 - PART DU TRANSPORT DANS LE BUDGET

	Énergie	
	pour le transport	Total
Unité :	%	%
Zone d'habitation		
Îles Du Vent	3,5	8,1
dont Tahiti	3,5	8,2
dont Zone urbaine	3,1	7,8
dont Zone rurale	4,9	9,9
Îles Sous-Le-Vent	3,9	9,0
Îles Marquises	3,5	7,2
Îles Australes	3,5	9,6
Îles Tuamotu-Gambier	5,3	10,6
Âge du chef de ménage		
Moins de 30 ans	4,7	8,3
31 à 40	3,6	7,7
41 à 50	3,7	7,8
51 à 60	3,3	8,1
Plus de 60	3,7	9,5
Type d'habitat		
collectif	4,5	8,2
Individuel	3,5	8,3

Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

La taille des ménages joue un faible rôle dans la facture en carburant : la taille du ménage n'est pas un facteur déterminant dans la part des dépenses en énergie pour le transport qui est beaucoup plus lié à l'équipement en automobile des ménages. Seuls les ménages de moins de deux personnes ont une facture d'essence moins élevée.

Graphique 10. DÉPENSES EN CARBURANT POUR LES MÉNAGES POSSÉDANT UNE VOITURE SELON LE NOMBRE DE PERSONNES DU MÉNAGE

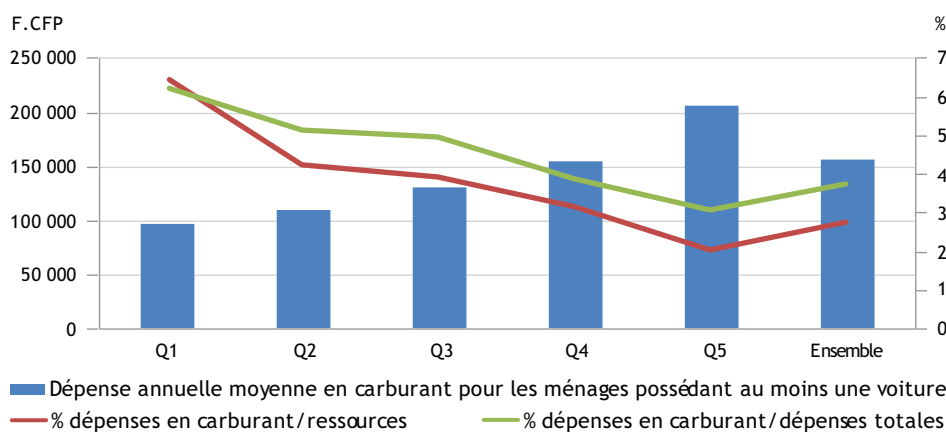


Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Le poids des dépenses en carburant dans le budget diminue avec les revenus

Les revenus des ménages discriminent aussi fortement les ménages sur leur consommation de carburant mais aussi sur le fait d'avoir une voiture. Ainsi parmi les ménages appartenant au 1^{er} quintile de revenu, ils sont 60 % à ne posséder aucune voiture contre 17 % pour les ménages gagnant plus de 47 000 F.CFP par mois et par unité de consommation. Cette différence se retrouve dans le poids moyen des dépenses en carburant dans le budget. Ainsi les 20 % des ménages les plus pauvres consacrent 4 % de leur budget pour le carburant, contre seulement 2 % pour les 20 % des ménages les plus aisés. Si l'on observe seulement les ménages possédant une voiture, les dépenses en carburant des ménages appartenant au 1^{er} quintile sont deux fois moins importantes que pour le cinquième quintile et le budget carburant représente plus de 6 % pour les ménages les moins riches contre 3 % pour les plus riches. ■

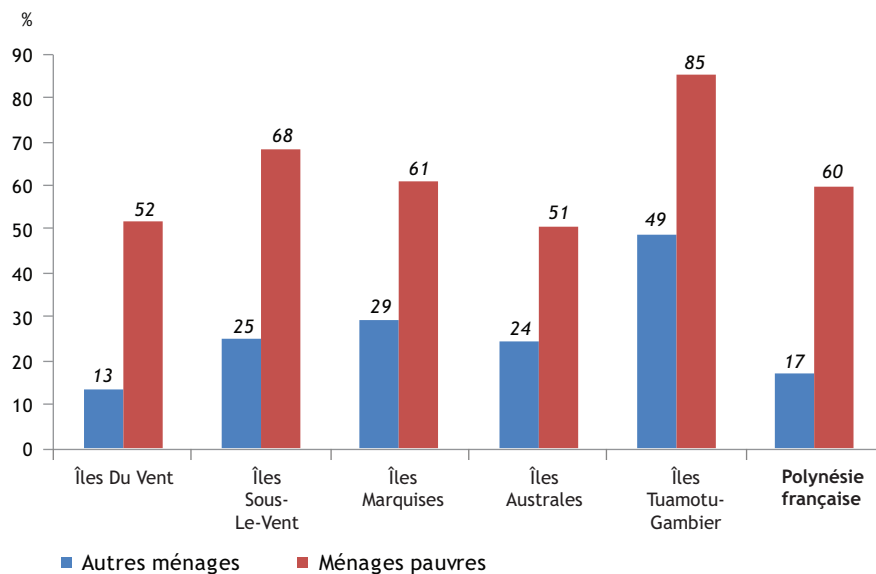
Graphique 11. DÉPENSES EN CARBURANT POUR LES MÉNAGES POSSÉDANT UNE VOITURE PAR QUINTILE DE REVENU



Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.



Graphique 12. PART DES MÉNAGES QUI NE POSSÈDENT AUCUNE VOITURE



Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

Encadré 2. EN QUINZE ANS, L'EFFORT ÉNERGÉTIQUE² DES MÉNAGES A PEU VARIÉ

En quinze ans, la part budgétaire consacrée à l'énergie est stable à 8,3 %. La part du logement et celle du transport dans ces dépenses énergétiques sont, elles aussi, demeurées similaires entre 2001 et 2015. Toutefois des fluctuations ont eu lieu au cours de la période, notamment suite à la crise financière de 2008 avec des hausses brutales des cours du pétrole et des matières premières qui atteignent un point haut au cours de l'été 2008.

La stabilité de l'effort énergétique des ménages est le résultat d'évolutions structurelles opposées. D'un côté, les prix de l'énergie ont augmenté globalement de 30 à 40 % sur la période, soit plus vite que l'indice général des prix à la consommation (20 %), ce qui aurait dû augmenter le poids de l'énergie dans leur budget. Mais parallèlement, la performance énergétique s'est améliorée en 15 ans, que ce soit pour l'habitat ou les transports. Les logements neufs sont moins consommateurs en énergie de climatisation, car mieux isolés, les chauffe-eaux solaires sont plus présents, et les véhicules consomment moins de carburant. À l'inverse, l'étalement urbain et l'augmentation liée du taux d'équipement automobile ont entraîné une augmentation des dépenses de carburant, tandis que l'augmentation de la surface des logements et de leur niveau d'équipement électrique a généré une croissance de la consommation en énergie domestique.

DÉFINITIONS

Définition INSEE du taux d'effort énergétique : dépense énergétique « contrainte » rapportée aux ressources du ménage. Côté logement, la dépense contrainte correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Côté déplacements, la dépense contrainte correspond à la dépense effective en carburant liée aux trajets effectués pour les déplacements nécessaires lieu de travail, d'études, achats, santé, raisons administratives.

Définition du taux d'effort énergétique domestique dans cette étude : la somme des dépenses en énergie domestique (dépenses liées au logement) rapportée aux ressources totales des ménages.

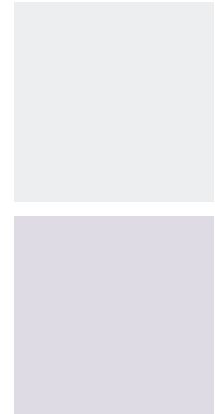
La précarité énergétique : La précarité énergétique a été définie et inscrite dans la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (Grenelle II), qui modifie la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. Ainsi, est en situation de précarité énergétique au titre de la loi Grenelle II, une personne qui « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Cette préoccupation s'est traduite par la récente création d'un observatoire de la précarité énergétique (mars 2011) et par la mise en place, au niveau national et local, de mesures destinées à améliorer les performances thermiques des habitats.

Mesurer la précarité énergétique

Pour appréhender une situation de précarité énergétique, deux approches sont généralement retenues, l'une objective et l'autre déclarative. Dans cette étude, la traduction statistique française des deux méthodes est obtenue grâce à l'utilisation de l'enquête nationale Logement (ENL).

La méthode dite « objective » consiste à identifier les ménages dont les dépenses d'énergie sont excessives au regard de leurs ressources. Un seuil de taux d'effort énergétique de 10 % du revenu disponible du ménage a ainsi été défini par les Britanniques.



Les dépenses en énergie des ménages polynésiens

En 2015, les dépenses des ménages en énergie domestique se sont élevées à 11,7 milliards de francs, soit en moyenne 163 000 F.CFP par an et par ménage. La part de budget est légèrement moindre que celle (4,7 %) observée en 2000 (5,3 %). L'électricité constitue 84 % des dépenses en énergie domestique. Les autres postes de dépenses sont le gaz naturel (15 %) et les combustibles liquides dérivés du pétrole (1 %). L'âge du chef de ménage est un facteur déterminant dans la facture énergétique : la part des dépenses en énergie pour le logement augmente avec l'âge. Les ménages plus âgés ont des logements mieux équipés et sont aussi plus présents dans leur logement. Le niveau de revenu des ménages discrimine fortement les ménages sur leur taux d'effort énergétique. Plus la catégorie sociale du chef de ménage est élevée, moins l'effort énergétique est important. En 2015, les dépenses en carburant se sont élevées à 8,9 milliards de F.CFP, soit en moyenne 124 000 F.CFP par an et par ménage. La part de budget qui y est consacrée (3,6 %) est légèrement supérieure à celle observée en 2000 (3 %). Les dépenses en carburant dépendent fortement de l'ampleur des déplacements pendulaires et des revenus du ménage.■

287 000 F.CFP

C'est la facture énergétique en moyenne par ménage et par an.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF